

Compte-rendu du Conseil Municipal de LA COURTINE
du 24 novembre 2021

Délibérations adoptées par le Conseil Municipal

PRESENTS : MICHELON Jean-Marc, CHASSAING Bernard, MEMPONTEL Daniel, PRIEUR Marcelle, LACROIX-BESSE Suzanne, LEGATHE Fabrice, GRANET Sandrine, ROMAN Alexandru, QUESNEL Thierry, PIQUET Rémy, THAUMIAUX Delphine.

REPRESENTE : COUVREUR Julien, RAYNAUD-LONGY Gaëlle.

ABSENT : LONGY Camille, JULIEN Sophie.

Secrétaire de séance : MEMPONTEL Daniel.

- Portant sur la « Vente de la parcelle AB 172 »

«Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de vendre la parcelle AB 172 sise 20 rue de l'église au prix de 15 000 €, hors frais de Notaire à la charge de l'acquéreur, soit prix de vente : 13 000 € et honoraires de l'agent immobiliers : 2 000 €.

Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tous les documents et actes relatifs à cette vente.»

- Portant sur la « Vente des parcelles AD 121, 122, 124 et 125 »

« Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de vendre les parcelles AD 121, 122, 124 et 125 sises 33 et 35 route d'Ussel au prix de 44 000 €, hors frais de Notaire à la charge de l'acquéreur, soit prix de vente : 39 600 € et honoraires de l'agent immobiliers : 4 400 €.

Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tous les documents et actes relatifs à cette vente. »

- Portant sur « l'Acquisition des parcelles AB 74 et AB 414 »

«Considérant que cette opération relève de l'intérêt général, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, l'acquisition des parcelles cadastrées section AB n° 74 et 414 sises 14 avenue de la Gare pour un montant de de 30 000 €, hors frais de Notaire, soit prix de vente de 27 000 € et honoraires de 3000 € ainsi que de l'ensemble du mobilier pour 1 500 €.

Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tous les documents et actes relatifs à cette vente.»

- Portant sur la « Renforcement et reprofilage VC « Grattadour » – Demande de subvention au titre de la DETR 2022 – rubrique 1 : voirie et du Boost'commune »

« Après délibération, le conseil municipal :

Approuve le projet de travaux VOIRIE 2022 : Renforcement et reprofilage VC «Grattadour» pour un montant de 50 114.66 € HT soit 60 137.59 € TTC.

Demande à Madame la Préfète de la CREUSE l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Demande à Madame la Présidente du Conseil Départemental de la CREUSE l'octroi d'une subvention au titre du programme pluriannuel Boost,

Le financement est arrêté comme suit :	€ H.T.	€ T.T.C.	
COUT OPERATION :	50 114.66 €		60 137.59 €
ETAT : D.E.T.R. 2022 : VOIRIE (40.00%)		20 045.86 €	
CONSEIL DEPARTEMENTAL 23		5 011.47 €	
Dispositif Boost'Comm'Une (10%)			
TOTAL AIDES PUBLIQUES		25 057.33 €	
SOLLICITEES			
A LA CHARGE DE LA	25 057.33 €		35 080.26 €
COMMUNE			

Autorise monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer les documents correspondants. »

- Portant sur « l'Acquisition de matériel pour les écoles – demande de subvention DETR »

« Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise POINT CEDRIC INFORMATIQUE (P.C.I.) pour un montant de 3 763.61 € H.T. soit 4 516.33 € T.T.C.

Le Conseil Municipal décide également de maintenir la demande de tableau triptyque selon la proposition de l'entreprise COMAT & VALCO actualisée à la date de ce jour, pour un montant de 513.57 € H.T. soit 616.28 € T.T.C.

Le Conseil Municipal présente le plan de financement ainsi qu'il suit :

	<u>H.T.</u>	<u>T.T.C.</u>
Devis établi par l'entreprise P.C.I. =	3 763.61 €	4 516.33 €
Devis établi par l'entreprise Comat & Valco =	513.57 €	616.28 €
	-----	-----
TOTAL =	4 277.18 €	5 132.61 €
Subvention DETR 2022 : 70 % du montant H.T. =	2 994.03 €	
Quote-part communale :	1 283.15 €	2 138.58 €

- Sollicite la subvention au titre de la DETR 2022.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.
- Autorise monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer les documents correspondants. »

- Portant sur « l'acquisition d'une brosse de désherbage à axe vertical »

« Après délibération, le conseil municipal :

Approuve le projet d'acquisition d'une brosse de désherbage à axe vertical pour un montant de 8 500 € HT soit 10 200 € TTC.

Demande à Madame la Préfète de la CREUSE l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Le financement est arrêté comme suit : € H.T.		€ T.T.C.
COUT OPERATION :	8 500 €	10 200 €
ETAT : D.E.T.R. 2022 : VOIRIE (40.00%)		3 400 €
TOTAL AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES		3 400 €
A LA CHARGE DE LA COMMUNE	5 100 €	6 800 €

Autorise monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer les documents correspondants.»

- Portant sur la « Rétrocession à la Commune d'une concession d'une case dans le columbarium »

« Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reprendre la concession de la case n°AC 4 dans le columbarium de La Courtine, sans contrepartie financière au profit du concessionnaire, conformément à l'article 6 de l'arrêté n°2014-48 portant règlement du columbarium.

Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tous les documents et actes relatifs à cette reprise. »

- Portant sur la « Engagement des crédits pour 2022 »

« Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le maire à engager les dépenses nouvelles. »

- Portant sur la « transfert de la compétence IRVE et GNV »

« Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Prend acte et valide les conditions techniques, administratives et financières du transfert de la compétence en matière de « IRVE et GNV », contenues dans le document présenté (Fiche conditions techniques),

Décide de transférer au SDEC, à compter du premier jour du mois suivant la date du caractère exécutoire de la délibération, la compétence infrastructures de charge pour véhicules électriques (IRVE) et infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules.»

Questions diverses

Cimetière

Une Commission va être réunie afin de discuter de la mise en œuvre éventuelle de la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon.

Plantations

Des plantes vivaces vont être installées aux entrées de La Courtine et avenue de la gare afin de permettre un fleurissement durable de la Commune.

Repas des aînés

Malheureusement, le repas des aînés, organisé traditionnellement chaque fin d'année, doit à nouveau être annulé au regard des risques sanitaires. Le club de la Liège partage ce point de vue. Le repas du téléthon est d'ailleurs également annulé.

Le texte complet des délibérations sera, à compter du 26 Novembre 2021 consultable dans le registre des délibérations.

Le Maire,



J-M. MICHELON